

JAMAÏQUE

Pour la première fois depuis plus de six ans un policier est reconnu coupable de meurtre dans l'exercice de ses fonctions

Index AI : AMR 38/001/2006

ÉFAI

Jeudi 23 février 2006

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International s'est félicitée ce jeudi 23 février 2006 de ce qu'un agent de la police jamaïcaine ait été reconnu coupable du meurtre en novembre 2000 d'un homme âgé de vingt-cinq ans : il s'agit de la première condamnation d'un policier pour meurtre commis dans l'exercice de ses fonctions depuis octobre 1999. Cependant, l'organisation s'est dite préoccupée par l'insuffisance de volonté qui persiste de la part des services de sécurité et de la justice en Jamaïque de s'attaquer réellement au problème de l'impunité en cas d'homicides imputables à des policiers.

« Cette condamnation est un point positif dans la lutte contre l'impunité pour les homicides commis par des policiers, a déclaré Susan Lee, directrice du programme Amériques d'Amnesty International. Cependant, il s'agit juste de la pointe visible de l'iceberg et cette décision ne suffira pas à redonner à la population jamaïcaine confiance dans la justice du pays. »

L'agent Glenroy McDermoth a été condamné mercredi 22 février 2006 à la réclusion à perpétuité pour avoir tué Michael Dorsett en lui tirant dans le dos le 9 novembre 2000 lors d'une patrouille. Glenroy McDermoth avait déclaré que la victime et un autre homme avaient ouvert le feu sur la patrouille et qu'il avait tiré pour se protéger et protéger ses collègues. Les éléments balistiques présentés par l'accusation ont montré cependant qu'il n'y avait sur les mains du mort aucune trace d'utilisation d'une arme à feu.

Depuis octobre 1999, il y a eu plus de 800 homicides policiers, dont un grand nombre ont été commis dans l'illégalité la plus totale. À l'exception de l'affaire du meurtre de Michael Dorsett, aucun de ces cas n'a conduit à une condamnation ni même fait l'objet d'une enquête indépendante et impartiale. Amnesty International s'est félicitée de ce que, récemment, les autorités jamaïquaines s'étaient montrées plus volontiers prêtes à inculper les policiers soupçonnés de meurtre. Cependant, le fait que dans ces affaires les personnes inculpées ne soient jamais reconnues coupables constitue un obstacle majeur à la réalisation de la justice.

« Non seulement cette absence de condamnations véhicule l'idée que la police peut jouir de l'impunité quels que soient ses actes mais elle empêche aussi les proches des victimes de faire complètement leur deuil » a ajouté Susan Lee.

Amnesty International mène campagne depuis de nombreuses années avec des organisations jamaïcaines de défense des droits humains pour qu'il soit mis fin à l'impunité de la police ainsi qu'à l'absence totale d'obligation de rendre des comptes dont jouissent l'appareil sécuritaire et judiciaire en Jamaïque. Les organisations demandent aux autorités de ce pays de faire le nécessaire pour que les homicides policiers fassent l'objet d'enquêtes exhaustives, indépendantes et conformes aux normes internationales dans ce domaine.

Complément d'information

En Jamaïque, le taux d'homicides imputables à des policiers par tête d'habitant est l'un des plus élevés au monde. En 2005, il y aurait eu 168 tirs de policiers ayant entraîné la mort, nombre le plus élevé des quatorze dernières années. La dernière condamnation de policiers dont Amnesty International ait eu connaissance a été prononcée en octobre 1999 contre trois agents reconnus coupables du meurtre de David Black, frappé à mort dans le poste de police de Trelawny en septembre 1995. Six policiers ont été acquittés en décembre 2005 du meurtre de deux femmes et deux hommes à Crawle en mai 2003, en dépit d'éléments tendant à montrer que les policiers avaient tenté de modifier l'aspect des lieux du crime pour faire croire que les victimes avaient tiré sur la police.

Au cours des dernières années, Amnesty International a recensé de nombreuses défaillances dans le système d'investigation des homicides imputables à des policiers, parmi lesquelles : manque d'enquêteurs ; absence de protection des lieux du crime ; inadéquation des autopsies ; délais excessifs pour l'enregistrement des dépositions des policiers. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>